

No de résolution
ou annotation

Province de Québec
Municipalité de Saint-Valère
Lundi 3 février 2020

Procès-verbal de la réunion ordinaire du conseil municipal, tenue lundi le 3 février 2020 à la salle municipale, de 20 h à 21 h 06.

Sont présents : Madame Valérie Fortier
 Messieurs Denis Bergeron
 Guy Dupuis
 Marcel Larochelle
 Éric Morissette
 Yvon Martel

La séance est ouverte à 20 h par le maire, monsieur Marc Plante, qui est le président de l'assemblée. Monsieur Jocelyn Jutras, directeur général et secrétaire-trésorier, agit comme secrétaire de la réunion.

20-2020

Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Yvon Martel et appuyé par Marcel Larochelle que l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

21-2020

Adoption du procès-verbal de l'assemblée du 6 janvier 2020

Il est proposé par Éric Morissette et appuyé par Denis Bergeron que le procès-verbal de l'assemblée du 6 janvier 2020 soit accepté avec la modification à la résolution 6-2020, le maire ayant demandé d'ajouter la mention suivante : « Que le maire était en désaccord, car il aurait aimé que le conseil maintienne le plan d'action élaboré avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation. »

22-2020

Adoption des comptes

Il est proposé par Yvon Martel et appuyé par Marcel Larochelle que les comptes soient acceptés tels que présentés.

Voir la liste des comptes fournisseurs annexée.

23-2020

Demande de dérogation mineure pour la propriété du 1342, 10^e rang, lot 5 181 205, afin d'augmenter la superficie de son garage détaché de 660 pieds carrés, amenant la superficie totale dudit garage à 1 804 pieds carrés, comparativement à la norme applicable de 1 205 pieds carrés de superficie maximale pour ce type de construction

ATTENDU QUE madame Julie Desrochers et monsieur Gilles Normand sont copropriétaires du 1342, 10^e rang, lot 5 181 205 du cadastre du Québec, zone 8A;

ATTENDU QUE le projet consiste à augmenter la superficie du garage détaché de monsieur Normand de 660 pieds carrés, amenant la superficie totale dudit garage à 1 804 pied carré, comparativement à la norme applicable de 1 205 pieds carrés de superficie maximale pour ce type de construction;

ATTENDU QUE le demandeur souhaite entreposer son motorisé dans l'agrandissement à l'étude afin d'en faire l'entretien et la maintenance;

ATTENDU QUE l'argumentaire présenté par le demandeur ne justifie pas raisonnablement la superficie demandée;

ATTENDU QUE l'équipement qui sera entreposé dans l'agrandissement est conçu pour l'extérieur et que ledit équipement sera utilisé de façon saisonnière;

ATTENDU QUE le Comité, en acceptant la demande, pourrait créer un précédent;



No de résolution
ou annotation

23-2020

Demande de dérogation mineure pour la propriété du 1342, 10^e rang, lot 5 181 205, afin d'augmenter la superficie de son garage détaché de 660 pieds carrés, amenant la superficie totale dudit garage à 1 804 pieds carrés, comparativement à la norme applicable de 1 205 pieds carrés de superficie maximale pour ce type de construction (suite)

ATTENDU QUE l'utilisation future d'une telle superficie de garage est incertaine et que ledit garage pourrait être réutilisé par un prochain propriétaire pour un usage autre que résidentiel;

ATTENDU QUE le conseil a adopté le règlement de zonage no. 342-2016 afin de permettre la construction de garage d'une superficie de 1 250 pieds carrés de manière à permettre une marge de manœuvre suffisante concernant les superficies de garage résidentiels, sachant que le règlement antérieur était plus restrictif;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) recommande de ne pas accepter la demande de dérogation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Denis Bergeron et appuyé par Marcel Larochelle que le conseil refuse la demande de madame Desrochers et monsieur Normand pour les raisons précitées.

24-2020

Demande de soumissions publiques pour l'achat de pierre pour 2020

Il est proposé par Guy Dupuis et appuyé par Denis Bergeron que le conseil demande des soumissions publiques par l'entremise du site SEAO pour l'achat de pierre pour la Municipalité. Les soumissions devront être cachetées et expédiées par courrier recommandé ou être remises en main propre au directeur général et secrétaire-trésorier et porter la mention « **PIERRE** » et ce, au plus tard le mercredi 4 mars 2020 à 10 h 30 au bureau municipal, sis au 2, rue du Parc à Saint-Valère. Les soumissions seront ouvertes publiquement le même jour au même endroit à 10 h 31 et seront étudiées à l'assemblée du conseil du 6 avril 2020.

25-2020

Demande de soumissions sur invitation pour la location d'une pelle hydraulique et d'un bouteur pour 2020

Il est proposé par Marcel Larochelle et appuyé par Yvon Martel que le conseil demande des soumissions sur invitation et autorise le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Jocelyn Jutras, à inviter les soumissionnaires appropriés pour la location de pelle hydraulique et bouteur pour l'année 2020. Les soumissions devront être cachetées et expédiées par courrier recommandé ou être remises en main propre au directeur général et secrétaire-trésorier et porter la mention « **LOCATION DE PELLE** » et ce, au plus tard le lundi 24 février 2020 à 10 h 30 au bureau municipal, sis au 2, rue du Parc à Saint-Valère. Les soumissions seront ouvertes publiquement le même jour au même endroit à 10 h 31 et seront étudiées à l'assemblée du conseil du 2 mars 2020.

26-2020

Demande de soumissions sur invitation pour l'achat de diesel pour 2020

Il est proposé par Éric Morissette et appuyé par Denis Bergeron que le conseil demande des soumissions sur invitation et autorise le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Jocelyn Jutras, à inviter les soumissionnaires appropriés pour l'achat de diesel et du biodiesel selon la disponibilité pour la Municipalité. Les soumissions devront être cachetées et expédiées par courrier recommandé ou être remises en main propre au directeur général et secrétaire-trésorier et porter la mention « **DIESEL** » et ce, au plus tard le lundi 24 février 2020 à 10 h 30 au bureau municipal, sis au 2, rue du Parc à Saint-Valère. Les soumissions seront ouvertes publiquement le même jour au même endroit à 10 h 31 et seront étudiées à l'assemblée du conseil du 2 mars 2020.



Dépenses pour l'assemblée du lundi 3 février 2020
selon les objets

Administration 100 :

Législation	3 469,78 \$
Gestion financière et administrative	26 245,32
Contribution employeur	11 413,29
Incendie	23 245,50
Quote-part	45 147,00
Sécurité publique - police	_____
Salaires	10 814,31

Transport routier 300 :

Voirie	3 079,10
Éclairage des rues	1 299,74
Enlèvement de la neige	14 003,83

Hygiène de milieu 400 :

Enlèvement des ordures	14 637,26
Fonds pension	600,00
Bibliothèque	9 840,28
Loisirs	348,79
Parc	86,65
Urbanisme	_____
Fonds dépenses en immobilisation ameublement	_____
Fonds dépenses en immobilisation loisirs	_____
Fonds dépenses en immobilisation bâtiment	_____
Fonds dépenses en immobilisation voirie	480,87
Fonds dépenses en immobilisation machinerie	_____
Comité embellissement	_____
Journal	_____
TOTAL DES DÉPENSES	<u>164 711,72 \$</u>



No de résolution
ou annotation

27-2020

Demande de soumissions sur invitation pour la location de camion à l'heure pour 2020

Il est proposé par Marcel Larochelle et appuyé par Denis Bergeron que le conseil demande des soumissions sur invitation et autorise le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Jocelyn Jutras, à inviter les soumissionnaires appropriés pour du transport à l'heure pour l'année 2020. Les soumissions devront être expédiées par courrier recommandé au directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Saint-Valère ou lui être remises en main propre et porter la mention « **TRANSPORT HEURE** » et ce, au plus tard le lundi 24 février 2020 à 10 h 30 au bureau municipal, sis au 2, rue du Parc à Saint-Valère. Les soumissions seront ouvertes publiquement le même jour au même endroit à 10 h 31 et seront étudiées à l'assemblée du conseil du 2 mars 2020.

28-2020

Demande de soumissions sur invitation pour la location de camion au km/tonne pour 2020

Il est proposé par Éric Morissette et appuyé par Guy Dupuis que le conseil demande des soumissions sur invitation et autorise le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Jocelyn Jutras, à inviter les soumissionnaires appropriés pour des soumissions au kilomètre tonnage pour l'année 2020. Les soumissions devront être expédiées par courrier recommandé dans une enveloppe au directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Saint-Valère ou lui être remises en main propre et porter la mention « **TRANSPORT KILOMÈTRE TONNE** » et ce, au plus tard le lundi 24 février 2020 à 10 h 30 au bureau municipal, sis au 2, rue du Parc à Saint-Valère. Les soumissions seront ouvertes publiquement le même jour au même endroit à 10 h 31 et seront étudiées à l'assemblée du conseil du 2 mars 2020.

29-2020

Demande de soumissions sur invitation calcium liquide

Il est proposé par Yvon Martel et appuyé par Denis Bergeron que le conseil demande des soumissions sur invitation et autorise le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Jocelyn Jutras, à inviter les soumissionnaires appropriés pour l'achat et l'épandage de calcium ou magnésium liquide (abat de poussière) pour les chemins municipaux de la Municipalité. Les soumissions devront être expédiées par courrier recommandé au directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Saint-Valère ou lui être remises en main propre et porter la mention « **CALCIUM** » et ce, au plus tard le lundi 24 février 2020 à 10 h 30 au bureau municipal, sis au 2, rue du Parc à Saint-Valère. Les soumissions seront ouvertes publiquement le même jour au même endroit à 10 h 31 et seront étudiées à l'assemblée du conseil du 2 mars 2020.

30-2020

Païement de la quote-part Avenue Santé Bois-Francis 2020

Il est proposé par Denis Bergeron et appuyé par Yvon Martel que le conseil autorise le paiement de la quote-part d'Avenue Santé Bois-Francis pour l'année 2020 au montant de 1 415 \$.

31-2020

Demande de monsieur Éric Massy pour changement de zonage dans la zone 4RA

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande de monsieur Éric Massy pour la possibilité d'opérer un garage de réparation automobile au 1504, route 161 sur lot 5 181 317 Québec;



No de résolution
ou annotation

31-2020	<u>Demande de monsieur Éric Massy pour changement de zonage dans la zone 4RA (suite)</u> ATTENDU QUE la Municipalité désire lui imposer les conditions suivantes : - n'apposer aucune affiche; - n'avoir aucun véhicule lettré au nom du garage; - l'extérieur devra demeurer d'apparence résidentielle; - il n'y aura aucun employé, il ne fera aucun entreposage; - à l'extérieur, seuls les véhicules familiaux seront acceptés; - aucun véhicule ne sera mis en vente sur le terrain; - aucun agrandissement relié à l'usage ne sera autorisé.
31-2020	<u>Demande de monsieur Éric Massy pour changement zonage dans la zone 4RA. (suite)</u> EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Guy Dupuis et appuyé par Éric Morissette que le conseil autorise la modification de la zone pour les raison précitées.
32-2020	<u>Demande à la MRC d'Arthabaska de faire la modification du schéma d'aménagement pour la zone 11RA pour inclure l'usage du garage municipal</u> ATTENDU QUE la Municipalité désire construire un garage municipal sur le lot 5 181 482 dans la zone 11RA ; ATTENDU QUE la Municipalité a fait une promesse d'achat à Ferme Jean-Baptiste pour faire l'acquisition d'une partie du terrain, soit le lot 5 181 482 ; ATTENDU QUE la Municipalité possède des terrains dans la zone blanche et que cette dite zone est située dans un secteur inondable qui empêche présentement toute construction ; ATTENDU QUE la Municipalité possède des équipements d'entretien d'hiver et de voirie, soit deux camions 10 roues, une niveleuse, un chargeur sur roues et tous les équipements ainsi que les outils pour faire l'entretien de cesdits équipements ; ATTENDU QUE la Municipalité loue présentement un bâtiment servant de garage municipal et que selon le contrat signé, elle doit partir suite à un avis d'éviction de 24 mois; ATTENDU QUE la Municipalité a des contraintes pour la construction dudit garage, plus précisément quant à l'implantation d'un centre d'entreposage et de manutention des sels de voirie et des abrasifs pour l'entretien hivernal des routes, ce dernier usage nécessitant une distance minimale de 50 mètres de tout cours d'eau, ainsi qu'une distance minimale de 100 mètres de tout puits résidentiel et de toute culture sensible ; ATTENDU QUE les membres du conseil ont fait plusieurs vérifications afin de trouver un terrain dans la municipalité, la problématique étant toujours la dimension du lot pour l'implantation du bâtiment d'entreposage des abrasifs étant donné les distances requises par le ministère du Transport; EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Marcel Larochelle et appuyé par Denis Bergeron que le conseil demande de faire la modification du schéma d'aménagement pour les raison précitées.
33-2020	<u>Autorisation de dépense pour modification règlement zonage par la MRC d'Arthabaska</u> Il est proposé par Yvon Martel appuyée par Valérie Fortier que le conseil autorise la MRC d'Arthabaska à faire la modification des règlements de zonage au montant de 500 \$.



No de résolution
ou annotation

34-2020

Location de salle : inclure au contrat : « Placer et remiser les chaises »

Il est proposé par Éric Morissette appuyé par Guy Dupuis que le conseil autorise l'ajout, dans les contrats de location de salle, de la mention « Placer et remiser les chaises et les tables dans le rangement après utilisation ».

35-2020

Autorisation de l'embauche de madame Monic Rouleau comme adjointe administrative.

Il est proposé par Valérie Plante et appuyée par Yvon Martel que le conseil autorise l'embauche de madame Monic Rouleau comme adjointe administrative au salaire de 21 \$ de l'heure avec 3 semaines de vacances, incluant l'assurance collective selon le contrat d'assurance et une probation de 6 mois.

36-2020

Autorisation pour l'achat d'équipement informatique pour le bureau et la bibliothèque

Il est proposé par Marcel Larochelle et appuyé par Valérie Fortier que le conseil autorise l'achat d'équipement informatique pour le bureau et la bibliothèque selon la cotation reçue au montant de 5 187 \$ avant taxes, plus l'installation.

37-2020

Directive pour rendre conformes les champs d'épuration non-conformes

ATTENDU QUE la municipalité a engagé la firme Copernic pour faire l'inventaire des installations des fosses septiques pour la phase 1 en 2018;

ATTENDU QUE le rapport a indiqué une liste de propriétés qui n'ont pas d'installation septique conforme;

ATTENDU QUE l'inspectrice a informé par lettre les propriétaires de champs d'épuration non-conformes en leur indiquant qu'ils avaient un an pour rendre ceux-ci conformes;

ATTENDU QU'après plusieurs avis envoyés par l'inspectrice pour leur demander de se conformer, aucune réponse n'a été reçue de leur part;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Denis Bergeron et appuyé par Marcel Larochelle :

QUE le conseil donne un délai supplémentaire de six (6) mois pour se rendre conforme, par l'envoi d'un dernier avis à cet effet par l'inspectrice en bâtiment; après ce délai, la Municipalité prendra toutes les procédures pour rendre conformes ces champs d'épuration.

38-2020

Autorisation de construction d'un 2^e étage en zone inondable

ATTENDU QUE le ministère de l'Environnement autorise la construction d'un 2^e étage dans la zone inondable, ce type de projet étant considéré comme de la modernisation;

ATTENDU QUE le conseil serait en faveur de ce type de construction;

ATTENDU QUE le conseil ne considère pas ce type de projet comme des travaux majeurs;

ATTENDU QUE la superficie au sol dans les zones inondables ne devra pas être augmentée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Éric Morissette et appuyé par Guy Dupuis que le conseil autorise de modifier le règlement de zonage afin de permettre la construction d'un 2^e étage aux bâtiments résidentiels en zone inondable.



No de résolution
ou annotation

- 39-2020 Autorisation de vente pour défaut de paiement de taxes – transmission de la liste des propriétés à la MRC d’Arthabaska
- 39-2020 Autorisation de vente pour défaut de paiement de taxes – transmission de la liste des propriétés à la MRC d’Arthabaska. (suite)
- ATTENDU** la transmission d’un dernier avis, par courrier recommandé, aux propriétaires ayant des taxes dues pour les années antérieures à 2020;
- ATTENDU QUE** selon l’article 1023 du Code municipal du Québec, « Le secrétaire-trésorier de la municipalité locale, s’il en reçoit l’ordre du conseil, doit transmettre, au bureau de la municipalité régionale de comté, un extrait de l’état des immeubles à être vendus par le secrétaire-trésorier de la municipalité régionale de comté, tel qu’approuvé par le conseil »;
- EN CONSÉQUENCE**, sur proposition Yvon Martel, appuyé par Marcel Larochelle, il est résolu :
- QUE** le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Valère autorise la transmission de cet extrait à la MRC d’Arthabaska ;
- QUE** le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Valère autorise le directeur général monsieur Jocelyn Jutras à retirer le(les) dossier(s) dont les paiements auront été effectués avant la date de transmission à la MRC d’Arthabaska ;
- QUE** le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Valère désigne monsieur Jocelyn Jutras ou madame Jennifer Bradley à agir comme représentant(e) de la Municipalité pour enchérir sur les immeubles concernés lors de la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes qui aura lieu le jeudi 11 juin 2020.
- 40-2020 Autorisation d’achat de timbres pour l’année 2020
- Il est proposé par Guy Dupuis et appuyé Denis Bergeron par que le conseil autorise l’achat des timbres pour la Municipalité au montant de 2 500 \$ pour l’année 2020.
- 41-2020 Partage de la remorque radar de la MRC d’Arthabaska
- ATTENDU QUE** la MRC d’Arthabaska désire se départir de la remorque radar ;
- ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-Valère serait intéressée à faire une acquisition de groupe avec les municipalités ;
- EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Éric Morissette et appuyé par Guy Dupuis que le conseil donne son accord pour acquérir et partager la remorque entre les municipalités concernées et qu’une demande soit faite en ce sens à la MRC d’Arthabaska.
- 42-2020 Demande de contribution de la Maison de Thérapie Victoriaville – Arthabaska (MDTVA).
- ATTENDU QUE** le gouvernement du Québec a rendu disponible une aide financière pour la mise sur pied d’activités de sensibilisation et de prévention en lien avec la légalisation du cannabis ;
- ATTENDU QUE** le gouvernement du Québec a transmis cette aide financière à la MRC d’Arthabaska, qui assume la gestion des sommes allouées ;
- ATTENDU QUE** la somme allouée totale pour la Municipalité de Saint-Valère est de 3 025,22 \$;



No de résolution
ou annotation

42-2020

Demande de contribution de la Maison de Thérapie Victoriaville – Arthabaska (MDTVA) (suite)

ATTENDU QUE la Municipalité aimerait accorder un montant de 1 512,61 \$ à l'organisme La Maison de thérapie Victoriaville – Arthabaska, cet organisme venant en aide aux hommes de 18 à 99 ans aux prises avec des problèmes de consommation, et ce depuis près de 7 ans, afin de réaliser et diffuser un dépliant pour sensibiliser davantage de familles aux effets de dépendances aux drogues;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition d'Éric Morissette, appuyé par Valérie Fortier, il est résolu :

DE RECOMMANDER à la MRC d'Arthabaska d'affecter la somme de 1 512,61 \$ qui représente 50 % de la subvention totale allouée pour la Municipalité de Saint-Valère, au projet de La Maison de thérapie Victoriaville – Arthabaska, soit la réalisation d'un dépliant.

D'AUTORISER le maire, monsieur Marc Plante, et le directeur général, monsieur Jocelyn Jutras, à signer la lettre d'engagement transmise par la MRC d'Arthabaska pour autoriser l'utilisation des fonds;

DE RÉALISER ET FINALISER le projet au plus tard le 31 décembre 2020.

43-2020

Annonce dans le bottin de l'Exposition de Victoriaville

Il est proposé par Guy Dupuis et appuyé par Marcel Larochelle que le conseil autorise de faire paraître l'annonce d'un quart (¼) de page dans le bottin de l'Exposition agricole de Victoriaville pour l'année 2020 au montant de 110 \$ plus les taxes applicables.

44-2020

Formation du Centre de Prévention Suicide Arthabaska –Érable

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une offre du Centre de Prévention Suicide Arthabaska – Érable pour assister à une formation « Agir en sentinelle pour la prévention du suicide »;

ATTENDU QUE cette formation est d'une durée de 7 heures et gratuite;

ATTENDU QUE cette formation s'adresse autant aux gestionnaires qu'à la population;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Valérie Fortier et appuyée par Éric Morissette que le conseil soit d'accord à suivre la formation et à diffuser l'information auprès des résidents de Saint-Valère afin de faire connaître cette formation.

Je, soussigné, certifie par les présentes qu'il y a des crédits disponibles pour payer les dépenses autorisées par les résolutions suivantes :

22-2020, 24-2020, 25-2020, 26-2020, 27-2020, 28-2020, 29-2020, 30-2020, 33-2020, 35-2020, 36-2020, 37-2020, 39-2020, 40-2020 41-2020, 42-2020, 43-2020.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 11^e jour du mois de février deux mil vingt.

Le directeur général
et secrétaire-trésorier,

Jocelyn Jutras



No de résolution
ou annotation

Lecture de la correspondance.

Le directeur général donne lecture de la correspondance.

Demande de dérogation mineure de M. Gilles Normand, lot 5 181 205

Demande de M. Éric Massy pour changement zonage dans la zone 4RA

Municipalité Maddinton Falls : partage remorque radar

Courriels de Jennifer Bradley (installations septiques, 2^e étage en zone inondable)

Rapport 2019 de la bibliothèque

Réseau biblio du Centre-du-Québec, de Lanaudière et de la Mauricie Lettre casque virtuel (nouvelle technologie)

MRC d'Arthabaska : vente pour défaut de paiement de taxes;

Maison de thérapie Victoriaville-Arthabaska (MDTV); demande de contribution de la

Demande d'identification des priorités d'actions 2020-2021 de la SQ

Journées de la persévérance scolaire du 17 au 21 février 2020

Chambre de commerce et d'industrie Bois-Francis-Érable : adhésion

Centre de prévention suicide Arthabaska-Érable : Formation gratuit

Carrefour d'entraide bénévole des Bois-Francis : Semaine de l'action bénévole

Société canadienne du cancer : Campagne de la jonquille

Invitation à la rencontre régionale Municipalité amie des aînés du Centre-du-Québec

Offres de services: Beton E.P. 1996

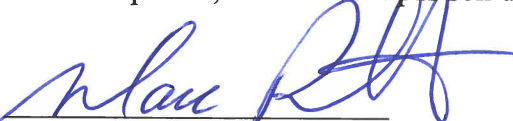
Revues/dépliants : Le mensuel de Saint-Valère, InfraStructures, Spectrum Nasco, Urba, Constas

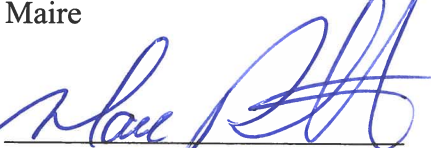
45-2020

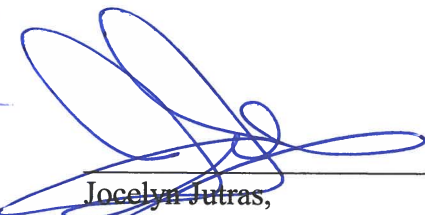
Clôture de la séance.

Il est proposé à 21 h 06 par Marcel Larochelle que la séance soit levée.

Le maire a pris connaissance de toutes les résolutions qui précèdent et est en accord.
En conséquence, il n'exercera pas son droit de veto.


Marc Plante
Maire


Marc Plante
Maire


Jocelyn Jutras,
Directeur général
et secrétaire-trésorier